

# LE Sommet



Juin 2018



**Profitez de l'été  
chez nous !**

**Rodéo Mont-Sainte-Anne**

Photo : Dan West

p. 24



**Fête de la famille :  
14 juillet**



**Saison estivale au  
Mont-Sainte-Anne**

Photo : Étienne Dionne

p. 24



**Rapport financier 2017**

p. 10



**Consultation sur le  
logement**

p. 13 à 20

## SOMMAIRE

- 2** Bon à savoir
- 4** Vie municipale en bref
- 7** Mot de la mairesse
- 21** Échos de La MRC
- 28** Vie paroissiale
- 29** Bibliothèque Aux Sources



## Hôtel de ville

### Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

### Pour nous joindre :

TÉLÉPHONE : 418 826-2253

TÉLÉCOPIE : 418 826-0489

COURRIEL : info@saintferreollesneiges.qc.ca

[www.saintferreollesneiges.qc.ca](http://www.saintferreollesneiges.qc.ca)

### Pour joindre :

SIMON THÉBERGE (directeur de l'urbanisme) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SIMON DEMERS (inspecteur en bâtiments) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN POULIOT (loisirs) :  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

FRANCOIS DROUIN (direction générale) :  
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN LEITH (secrétaire-trésorier) :  
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROUCHE (secrétariat et taxation) :  
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHELLE (secrétariat urbanisme) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

ANNE-MARIE LEMIEUX (secrétariat) :  
info@saintferreollesneiges.qc.ca

## Conseil municipal

### Horaire des séances ordinaires :

3 JUILLET, 20 h

6 AOÛT, 20 h

4 SEPTEMBRE, 20 h

## Service d'urbanisme

### Venez nous rencontrer à l'Hôtel de ville aux heures suivantes :

LUNDI ET MERCREDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

## Comité consultatif d'urbanisme

### Séances régulières :

19 JUIN, 19 h (dépôt des documents avant le 12 juin)

10 JUILLET, 19 h (dépôt des documents avant le 3 juillet)

21 AOÛT, 19 h (dépôt des documents avant le 14 août)

## Espace Troc' Don

### Heures d'ouverture :

MARDI : 16 h à 18 h

MERCREDI : 18 h à 20 h

DIMANCHE : 14 h à 16 h

## Bibliothèque

### Heures d'ouverture :

MARDI : 13 h 30 à 16 h 30

MERCREDI : 13 h 30 à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 13 h 30 à 16 h 30

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

## Travaux publics

### Numéro d'urgence

Pour toute urgence relative aux travaux publics, tels que bris d'aqueduc, refoulements d'égout ou arbres tombés, en dehors des heures normales de bureau, vous pouvez communiquer au 418 826-3350.

## Écocentre (situé au 4054 ave Royale)

### Du 7 juin au 15 septembre :

- Jeudi et vendredi de 10 h à 16 h
- Samedi de 9 h à 17 h

### Du 20 septembre au 10 novembre :

- Jeudi et vendredi de 11 h à 16 h
- Samedi de 10 h à 16 h

## Le Sommet

### Conception et mise en page :

Mélanie Grenier

### Impression (1825 exemplaires) :

Imprimerie Blouin

### Responsable du journal :

Martin Pouliot, directeur des loisirs et de la culture

### Pour tout commentaire :

Martin Pouliot, Le Sommet,  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

NOTE : Les auteurs sont les seuls responsables du contenu des articles.

## Collecte des ordures

SECTEUR EST : TOUS LES MERCREDIS (jusqu'au 24 octobre)

SECTEUR OUEST : TOUS LES LUNDIS (jusqu'au 22 octobre)



## Collecte sélective

La collecte sélective est effectuée un lundi sur deux :

18 JUIN - 2 JUILLET - 16 JUILLET - 30 JUILLET - 13 AOÛT - 27 AOÛT



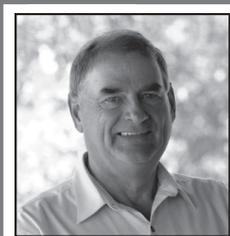
**Parise Cormier, mairesse**  
Tél. : 418 456-5221  
sfnmaire@icloud.com



**Mélanie Royer-Couture, conseillère district #1**  
Tél. : 581 984-4313  
sflndis1@icloud.com



**Denis Roy, conseiller district #2**  
Tél. : 418 805-8327  
sflndis2@icloud.com



**Suzanne Demers conseillère district #3**  
Tél. : 418 931-4646  
sflndis3@icloud.com



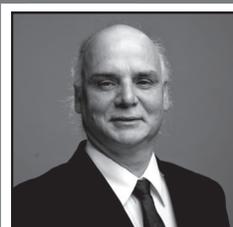
**Louise Thouin, conseillère district #4**  
Tél. : 581 982-7557  
louise\_thouin@videotron.ca



**Magella Tremblay, conseiller district #5**  
Tél. : 418 569-7599  
sflndis5@icloud.com



**Réjean Morency, conseiller district #6**  
Tél. : 418 826-3260  
sflnd5@icloud.com



**Numéros utiles**

Aréna Côte-de-Beaupré : 418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune : 1-877-346-6763

Bureau de poste : 418 827-4116

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :  
418 827-3768

Cercle de Fermières : 418 826-2507

Développement Côte-de-Beaupré : 418 827-5256

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

École Caps-des-Neiges I : 418 821-8055

École de peinture Marie Tardif : 418 826-0548

École de karaté Luc Paquette : 418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré : 418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone : 418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3444

Office Municipal d'Habitation : omhste@videotron.ca

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne : 418 827-4561

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : 418 827-4625

École de musique Côte-de-Beaupré : info@ecolemusiquebeaupre.com



## Vie municipale en bref

### Les plantes invasives, celles qu'il ne faut pas aimer



On a appris à reconnaître **l'herbe à puce** depuis qu'on en parle, mais certaines autres plantes se

sont installées, importées quelquefois dans la terre des plantes achetées ou dans les échanges des jardiniers. Il est bon de les reconnaître pour éviter d'y toucher ou d'envahir involontairement une surface.

Ce sont souvent de grandes séductrices qui plaisent en raison de leur croissance rapide et du peu d'entretien qu'elles nécessitent. Ne vous laissez pas séduire par ces envahissantes qui feront craindre le pire avec le temps. Nous en rapportons trois que vous pourriez rencontrer sur le territoire de la Municipalité.



**La renouée japonaise.** Elle ressemble à du bambou et est appréciée pour sa folie des hauteurs rapides, mais

à prescrire. Ses racines peuvent atteindre

des distances insoupçonnées. Une fois installée, cette étrangère devient indélégeable, traversant ponts, rues et boulevards avec ses agressives racines souterraines. Il ne faut donc jamais l'utiliser pour faire des haies rapides. C'est une diablesse pour le voisinage.



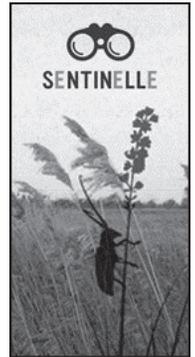
**L'impatiante de l'Himalaya.** Elle est charmante par sa floraison rose qui attire les bourdons à tel point que ceux-ci ne vont plus ailleurs, nuisant ainsi à la flore indigène. Cette grande plante fait beaucoup

de petits avec ses milliers de graines par fleur, tellement qu'elle peut nuire aux récoltes. Elle colonisera un champ en peu de temps. Elle s'arrache facilement. Il commence à y en avoir à plusieurs endroits. On peut sans remords arracher les jeunes plants.

**La berce du Caucase.** Ses grandes feuilles sont très spectaculaires et sa fleur ne passe pas inaperçue. C'est une très grosse plante. N'y touchez pas, elle pourrait vous brûler la peau.



Comment donc reconnaître ces indésirables? Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a développé un outil pour les identifier. « Sentinelle est un outil de détection des espèces exotiques envahissantes composé d'une application mobile et d'un système cartographique accessible sur le Web. Cet outil de détection permet de faire et de consulter les signalements des plantes et des animaux exotiques envahissants les plus préoccupants.



Localisez, photographiez et signalez les espèces exotiques envahissantes que vous croisez sur votre route lors de vos activités professionnelles ou récréatives. Vous contribuerez ainsi à protéger la biodiversité du Québec. »

### Comité d'embellissement paysager

**L**e Comité d'embellissement paysager se compose actuellement de treize personnes.

Ces bénévoles seront conviés à participer aux activités de la prochaine saison, soit :

Le vendredi 1<sup>er</sup> juin et le samedi 2 juin, des bénévoles seront à l'œuvre pour ajouter des végétaux au Parc de la Cavée, au Parc des Moustiques et au terrain du garage municipal.

Les détails seront fournis sur le site de la Municipalité à l'onglet Loisirs/Organismes locaux/Comité d'embellissement paysager. Les contraintes de la température étant toujours à considérer.

Le 8 septembre aura lieu un échange de plantes à la Place de l'Église. Il s'agit d'apporter d'une à quatre plantes pour repartir avec la même quantité d'autres variétés.

Les détails de cette activité seront don-

nés sur le site Web de la Municipalité à l'onglet Loisirs/Organismes locaux/Comité d'embellissement paysager.

Les plantes envahissantes et nuisibles seront refusées.

Cette activité est offerte à toute la population. L'étiquetage des variétés pourra se faire sur place.



## Inspirations et modèles en matière de culture ornementale

**L**a sensibilisation à un plus grand respect de la nature et l'encouragement à sa protection rejoint toutes les municipalités et doit interpeller de plus en plus chaque citoyen.

Les exemples et le développement de modèles ailleurs sont donc toujours les bienvenus. C'est pourquoi, à titre de responsable élue du Comité d'embellissement paysager, j'ai participé au Forum sur l'agriculture urbaine en février dernier organisé par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale et aux Ateliers verts donnés par Fleurons du Québec en avril.

L'agriculture urbaine touche surtout les villes, mais aussi le territoire périurbain.

On y découvre souvent des surfaces à exploiter abandonnées. Au cours des années à venir, nous pourrions donc intégrer des plantes nourricières à travers les aménagements de vivaces et d'arbustes.

Quant aux Ateliers verts, ils ont été développés pour les municipalités membres. Cette année, ces ateliers portaient sur les sujets suivants :

- ◇ Comment créer une signature horticole
- ◇ Les clés de la mobilisation citoyenne
- ◇ Des idées simples pour motiver vos commerces et industries à participer au projet de verdissement collectif
- ◇ Le verdissement de surfaces inusitées (incluant des plantes potagères)

Notre Municipalité a conservé ses trois fleurons en 2017, ce qui signifie « très bien » et ce qui reconnaît aussi la grande qualité horticole dans la plupart des domaines. Pour augmenter notre évaluation à quatre fleurons, il faut passer à une qualification « remarquable » dans la majorité des domaines. C'est le défi des prochaines saisons.

*Suzanne Demers*

Conseillère, District 3

Responsable du Comité d'embellissement paysager

## Concours village en fleurs 2018 : Fleurir l'automne!

**D**epuis 2016, le concours Village en fleurs se veut un moyen d'informer et de sensibiliser les résidents à l'influence des changements climatiques dans nos manières de paysager. Des chaleurs de fin d'été surprenantes et des automnes plus longs favorisent des floraisons nouvelles dont il est agréable de profiter.

Ces changements nous permettent en effet, de jardiner plus longtemps et de profiter de floraisons tardives de plusieurs végétaux. L'impact visuel de façades fleuries au moment du Festival des couleurs semble alors plus facile. Les sédums d'automne, les chrysanthèmes, les rudbeckies et les colchiques, par exemple, viennent prolonger les plaisirs de profiter de fleurs pour notre bonheur et celui des insectes. D'avril à octobre, il est donc possible d'avoir un jardin fleuri à la condition de choisir des végétaux qui ont des particularités de floraisons données.

Les juges passeront donc visiter les façades au début de septembre et évalueront les aménagements selon l'étendue de la période de floraison. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, l'idée de ce concours étant de soutenir les efforts d'amélioration visuelle des façades de l'ensemble du territoire.

Certains résidents ont commencé à installer des plants de chrysanthèmes en façade de leur résidence. Plus il y aura de volontaires, plus l'effet sera remarquable. Il existe plusieurs variétés de chrysanthèmes dites de fleuriste qui ne sont pas rustiques et d'autres dites de jardin qui résistent bien à nos hivers. Les premières sont utilisées comme des annuelles, les autres, comme des vivaces. Une utilisation des deux variétés pourrait certainement donner à nos aménagements un regain de couleurs avant les prochaines neiges. Pour encourager l'augmentation de l'effet d'une floraison d'automne, la Municipalité a distribué 125

plants de chrysanthèmes à l'occasion du marché aux puces qui a eu lieu le samedi 26 mai dernier.

Voici quelques suggestions qui devraient résister à notre climat :

- ◇ Morden et Minn forment des plants nains couverts de fleurs de septembre jusqu'aux gels;
- ◇ My Favorite, jusqu'à 120 cm. Zone 3. Soleil ou mi-ombre;
- ◇ Chrysanthemum x rubellum, ou « Clara Curtis » (rose, zone 3), ma préférée pour notre zone;
- ◇ Duchess of Edinburgh (rose foncé, zone 4);
- ◇ Mary Stoker (jaune, zone 3).

*Suzanne Demers*

Responsable du Comité d'embellissement paysager





## Bilan de la politique de la famille et des aînés

**D**epuis février 2015, nous avons à Saint-Ferréol-les-Neiges une Politique de la Famille et des Aînés ainsi que son plan d'action. Nous en sommes rendus à l'an 4 de ce plan qui se terminera à la fin de 2019. Le présent article a pour but de tracer le bilan des actions entreprises à ce jour afin de réaliser les 35 mesures identifiées en 2015. Ces mesures avaient fait l'objet d'un consensus citoyen en 2014 et servent de guides pour les membres du conseil.

Les axes d'intervention sont classés prioritairement dans cet ordre :

- ◇ Sécurité et Transport
- ◇ Loisirs, sports et culture
- ◇ Vie communautaire
- ◇ Habitation et milieu de vie
- ◇ Vitalité économique
- ◇ Information et communication

L'axe Sécurité et Transport est particulièrement bien avancé avec seulement deux mesures qui n'ont pas débuté : celle de relier les quartiers entre eux par des pistes multifonctionnelles et celle d'améliorer l'éclairage dans des secteurs ciblés.

Le second axe avec ses 7 mesures est aussi bien entamé, seule la mesure de se doter d'une piscine intérieure n'est pas encore actualisée. Par contre, un projet d'entente avec les propriétaires des Chalets Montmorency est sur le point de se concrétiser.

Quant à la Vie communautaire, nous sommes particulièrement fiers des avancées dans cet axe avec 5 mesures sur 7 de débutées ou de complétées.

Pour ce qui est de l'axe Habitation et milieu de vie, les mesures sont entamées dans 4 cas sur 5 et un comité provisoire sur le projet d'un complexe d'habitation pour logements modiques pour familles et aînés est présentement à l'étape d'étude de besoins.

Le projet de Revitalisation du Village avec sa phase 1 réalisée en 2017 ainsi que la phase 2 prévue dans le Plan triennuel des Immobilisations contribuera grandement à hausser la vitalité économique de la Municipalité.

Le dernier axe est presque réalisé au complet si on exclut la couverture à des services Internet haute vitesse pour TOUS les secteurs de la Municipalité. Ce dossier reste encore une PRIORITÉ.

Pour connaître les détails de l'avancement des 35 mesures, je vous suggère d'aller sur le site Web de la Municipalité afin d'y consulter les documents.

Regardons vers l'avenir :

Depuis 2008, la population de Saint-Ferréol-les-Neiges a augmenté de 28,4 % et on nous prédit la même augmentation jusqu'en 2028! Quant à la population scolaire, le pourcentage d'augmentation depuis 11 ans est de... 61,7 %!!! Il faut donc poursuivre le développement de nos infrastructures et garder le cap sur notre PFA. L'année 2019 en sera une de bilan afin de redéfinir à nouveau des priorités citoyennes pour 2020-2025. Plus que jamais les citoyens seront invités à s'impliquer dans les différents comités afin que leur communauté

soit à la hauteur de leurs attentes.

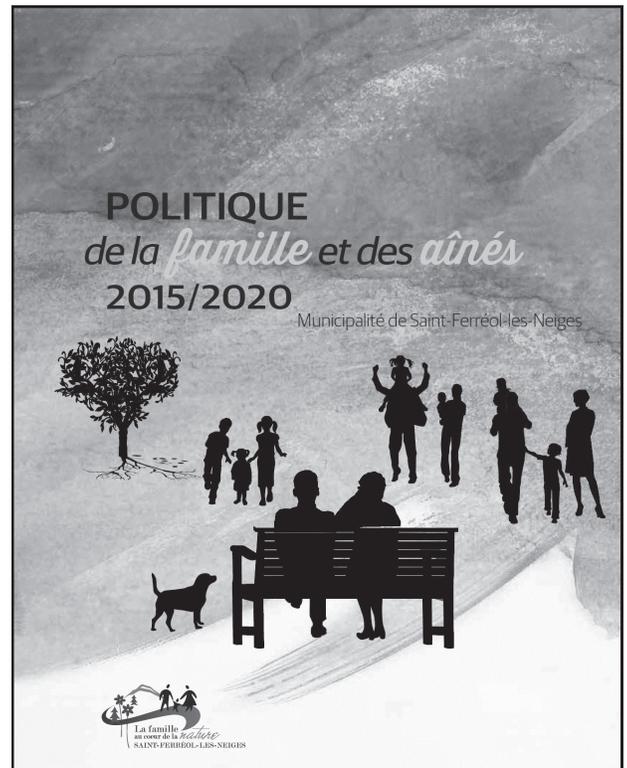
Je suis particulièrement fière des étapes franchies grâce à cette Politique de la Famille et des Aînés et des réalisations concrètes pour les citoyens : le Jardin communautaire, le marché public durant la période estivale, l'aménagement de la place de l'Église ainsi que la rénovation du presbytère, l'ajout de brigadiers statiques dans les rues de quartiers, souligner la Journée des Aînés, la mise sur pied d'un organisme d'entraide solidaire 'Entraid' Don!, l'aménagement d'un espace commun extérieur (Parc du Faubourg Olympique), etc.

Mais il en reste tant à faire... un projet à la fois, nous y arriverons!

*Louise Thouin,*

conseillère municipale, district 4

Responsable des questions familles et aînés (RQFA)





**L**e monde change et notre Municipalité ne fait pas exception. La croissance soutenue des dernières années nous permet de réaliser plusieurs projets importants tout en maintenant un budget équilibré et un taux de taxation parmi les plus bas sur la Côte-de-Beaupré. Pour une troisième année consécutive, la Municipalité a dégagé un surplus. Les vérificateurs externes ont souligné dans leur rapport la bonne santé financière de la Municipalité et la rigueur de gestion de l'administration et du conseil.

« Un exemple à suivre au Québec pour des municipalités comparables ».

Notre objectif pour les prochaines années demeure le même : profiter de la croissance pour développer notre Municipalité en investissant dans nos ressources humaines et dans nos infrastructures tout en assurant notre santé financière.

Le conseil que vous avez élu en novembre a rapidement repris les dossiers en cours, ils les ont bien en main. Les projets avancent à un rythme soutenu.

D'ailleurs, vous lirez dans cette édition du Sommet des articles détaillés sur plusieurs projets, certains amorcés sous le conseil précédent, en cours de réalisation ou sur le point de voir le jour, d'autres en phase exploratoire.

En voici quelques-uns qui retiennent mon attention :

◇ Pour répondre aux défis posés par le développement de la Municipalité et pour préparer la relève en prévision de départs à la retraite dans les prochaines années, nous avons ouvert un poste de contremaître aux travaux publics. Monsieur Jonathan Lavoie-Perron a été retenu pour son expérience et pour ses compétences professionnelles et relationnelles. Nous l'accueillons avec plaisir dans notre équipe de travaux publics.

◇ Deuxième phase de la revitalisation du village : terminer la rénovation du presbytère, c'est-à-dire l'intérieur, l'extérieur, l'éclairage et l'aménagement paysager.

◇ Enfin et cette fois c'est la bonne, la construction du bâtiment de service au Lac du Faubourg.

◇ Terminer également l'aménagement du parc du Faubourg Olympique, terrain acquis par la Municipalité en 2009 et jamais priorisé. Débuté l'an dernier, nous allons le terminer cette année par la construction du bâtiment de service et du terrain de tennis ainsi que certains aménagements. Un parc dans un quartier, voilà comment on s'occupe des familles jeunes et moins jeunes!

◇ Réfection de la rue des Carouges et du Rang Saint-Antoine. On continue l'application du plan d'intervention de notre réseau routier.

◇ Acquisition de la Caisse Desjardins au montant de 400 000 \$ (55 % de l'évaluation municipale) pour y loger progressivement les services administratifs. Sachant que l'Hôtel de ville actuel ne répond plus aux besoins de la Municipalité, le coût financier a été l'élément déterminant dans la décision du conseil. Les autres options étudiées étaient nettement plus coûteuses ou non réalisables :

◆ Construction d'un nouveau bâtiment - plus de 2 M\$

◆ Rénovation de l'Hôtel de ville - près de 1,5 M\$

◆ Transformation de l'église - non disponible, le nouveau conseil de la Fabrique ayant décidé d'y maintenir les activités du culte.

Regardons les aspects pratiques; 90 % de la population passant régulièrement devant la « Caisse Desjardins » à l'entrée ouest de la municipalité, l'accès aux services administratifs sera facilité.

Autre élément à considérer afin de rencontrer les normes du réseau BIBLIO (regroupement des bibliothèques de la Capitale-Nationale), la bibliothèque actuelle doit tripler de superficie. Pourquoi? À cause de son achalandage, de sa population, du nombre de prêts, etc. On peut penser que ce projet puisse voir le jour dans 2 à 3 ans.

Déplacer l'Hôtel de ville à l'entrée de la municipalité est certainement un sujet sensible pour la population. En revanche, ce choix permettra aussi de poursuivre la revitalisation du village. Outre le fait que les réunions du conseil se tiendront au village, le service de garde de l'école, les Fermières et les autres activités communautaires continueront d'animer les locaux. Mais surtout, l'agrandissement de la bibliothèque permettra de faire du bâtiment existant un espace ouvert et accessible, un lieu de calme, d'échange, d'animation pour lire, écrire, faire des jeux de société, un coin café, un coin pour les enfants, les ados et les plus grands. Pourquoi pas un accès aux travaux des Fermières permettant de les voir travailler avec leurs métiers à tisser?

Un comité réfléchit déjà à ce qui pourrait animer cette « Maison des citoyens ». Des professionnels nous accompagneront éventuellement une fois que cette réflexion sera complétée. Il serait intéressant également de vous consulter et vous entendre sur ce futur lieu communautaire!

*Larise Cormier,*

mairesse



**L'**été est à nos portes et nous devons redoubler de prudence en circulant sur le réseau routier. En effet, il est important de sensibiliser les conducteurs à faire preuve de respect, de courtoisie et de vigilance sur les routes et d'autre part, les piétons et les cyclistes à l'importance d'adopter un comportement sécuritaire. Tous doivent cohabiter dans le respect des règles.

## EN PRÉSENCE D'UN CYCLISTE

### Anticipez la présence des cyclistes



Peu importe la température, l'endroit et l'heure, restez à l'affût des cyclistes. Les cyclistes doivent parfois quitter la droite de la chaussée pour éviter les débris ou les obstacles sur la route.

### Avant d'ouvrir votre portière



Vérifiez si un cycliste arrive. Le Code de la sécurité routière vous oblige à faire cette vérification. Prenez l'habitude d'ouvrir la portière avec la main opposée. De cette façon, vous pourrez voir si un cycliste se trouve dans l'angle mort avant d'ouvrir la portière.

### Prenez garde aux intersections



Soyez toujours prêt à voir surgir un cycliste à une intersection. Cédez le passage au cycliste qui circule à votre droite sur la chaussée ou dans la voie que vous souhaitez emprunter.

### Cédez le passage au cycliste...



... qui traverse la voie que vous vous apprêtez à emprunter.

### Ne klaxonnez pas à l'approche d'un cycliste



L'effet peut le surprendre et lui faire faire une fausse manœuvre.

Le conducteur d'un véhicule routier ne peut dépasser une bicyclette à l'intérieur de la même voie de circulation, à moins qu'il ne puisse le faire sans danger après avoir réduit la vitesse de son véhicule et après s'être assuré qu'il peut maintenir une distance raisonnable\* entre son véhicule et la bicyclette lors de la manœuvre. L'article 341 du CSR prévoit une amende de 200 \$ plus les frais ainsi que 2 points d'inaptitude.



\* Est une distance raisonnable 1,5 m sur un chemin dont la limite de vitesse maximale autorisée excède 50 km/h ou 1 m sur un chemin dont la limite de vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ou moins.

## ÊTRE UN BON CYCLISTE

Les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les automobilistes. La sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs. Ouvrir l'œil, écouter et s'assurer d'être vu, c'est important!

### RESPECTER LA SIGNALISATION ET LES PRIORITÉS DE PASSAGE

◇ Même si la voie est libre, le feu rouge et le panneau d'arrêt signifient un arrêt complet de la bicyclette. Vous devez attendre que le feu passe au vert avant de repartir.

◇ Les cyclistes doivent accorder la priori-

té de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

◇ À moins qu'une signalisation contraire l'autorise, il est interdit de s'engager à l'envers sur une voie à sens unique.

### Soyez visible en tout temps



Munissez votre vélo de réflecteurs, d'un feu rouge à l'arrière, d'un phare ou d'un feu blanc à l'avant et de bandes réfléchissantes. Portez des vêtements aux couleurs voyantes ou avec des bandes réfléchissantes. Les autres véhicules sont plus gros que vous. Faites-vous voir... surtout le soir!

### Soyez attentif



Anticipez les hasards de la route. Repérez les dangers potentiels, par exemple un bris sur la chaussée ou une bouche d'égout, et respectez les feux de signalisation. Évitez les objets de distraction comme le cellulaire. Le port d'écouteurs est interdit par le Code de la sécurité routière.

### Suivez le trafic



Conduisez en ligne droite et de manière prévisible. Circulez dans le sens de la circulation et gardez la droite. Ne circulez pas sur le trottoir et cédez le passage aux piétons, entre autres aux virages à droite autorisés à un feu rouge.

### Signalez vos intentions



Regardez derrière vous avant de faire un changement de voie ou de tourner. Utilisez le code ges-



tuel quand vous changez de direction : c'est aussi une façon de signaler votre présence aux autres usagers de la route.

## Tournez à gauche de façon sécuritaire



Il y a 2 manières de faire un virage à gauche en toute sécurité : à la façon d'un véhicule, en vous plaçant à gauche à l'intersection ou à la façon d'un

piéton, en traversant en L. Choisissez cette manière de faire sur une rue très achalandée.

## EN PRÉSENCE D'UN PIÉTON

- ◇ Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt aux intersections et aux passages pour piétons.
- ◇ Respectez la priorité de passage des piétons aux intersections et avant de faire un **virage à droite au feu rouge**.
- ◇ Respectez la signalisation destinée aux piétons, par exemple les feux pour piétons.
- ◇ Faites un geste de la main aux piétons qui veulent traverser pour leur signaler que vous les avez vus.
- ◇ Gardez vos phares allumés, surtout dans des conditions climatiques difficiles, pour bien voir et être vu.

## ÊTRE UN BON PIÉTON

Pour assurer votre sécurité, vous devez :

- ◇ traverser à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près,
- ◇ respecter les feux pour piétons,
- ◇ marcher sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, au bord de la chaussée, face à la circulation,
- ◇ vérifier la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, de nouveau à gauche),

- ◇ établir un contact visuel avec les conducteurs, sinon présumer qu'ils ne vous ont pas vu,
- ◇ éviter les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto) lorsque vous marchez et surtout en traversant une intersection,
- ◇ être visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).

## EN PRÉSENCE D'UN AUTOBUS SCOLAIRE

Le plus grand risque pour la sécurité des enfants se trouve à l'extérieur de l'autobus scolaire et provient soit de l'autobus lui-même, soit de la circulation environnante.

Quand un autobus scolaire a **activé ses feux intermittents** ou son **panneau d'arrêt**, il faut **s'immobiliser à plus de 5 mètres**, qu'on roule dans la même direction que l'autobus ou dans le sens inverse. **En cas d'infraction**, le contrevenant peut avoir : une amende de 200 \$ à 300 \$ et 9 points d'inaptitude.

## CONDUCTEUR, CYCLISTE OU PIÉTON :

LA COURTOISIE CONCERNE TOUT LE MONDE !

Sur le réseau routier, le savoir-vivre et le respect des autres sont de première importance pour éviter des conflits et des accidents. Dans la plupart des cas, les gestes que l'on considère comme de la courtoisie sont imposés par le Code de la sécurité routière, comme utiliser les clignotants, céder le passage ou éviter de klaxonner inutilement.

LE MANQUE DE COURTOISIE, C'EST...

- ◇ Suivre un véhicule de trop près.
- ◇ Couper la voie à un véhicule.

- ◇ Ne pas céder le passage.
- ◇ Klaxonner inutilement et à répétition.
- ◇ Frôler un cycliste lorsqu'on le dépasse.
- ◇ Empiéter sur le passage pour piétons quand on s'arrête à une intersection.

Je tenais à vous faire un petit résumé de choses simples à appliquer dans vos déplacements. La saison scolaire s'achève et nous avons eu quelques signalements pour le non-respect des feux des autobus. De plus, certains ont commencé à faire des crissements de pneus et à laisser leurs traces dans les rues de la municipalité. Je tiens aussi à vous rappeler que les skis à roulettes ne sont pas tolérés sur l'avenue Royale.

J'invite tout citoyen à signaler les mauvais comportements en composant le 310-4141 ou \*4141 sur vos cellulaires. Essayez de prendre le maximum d'information; plaque, marque, modèle, couleur et information sur le conducteur.

Je vous souhaite à tous un bel été et bon rodéo!

## Références :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/>

<https://saaq.gouv.qc.ca/>



**Christian Ringuette 11840**  
Agent - Patrouilleur  
MRC de La Côte-de-Beaupré  
Sûreté du Québec  
Bureau : 418 827-4545  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

« Notre engagement, votre sécurité »



**L**ors de l'audit des états financiers au 31 décembre 2017 par la firme Blais, CPA Inc., celle-ci a adressé ses constats susceptibles d'intéresser le conseil, l'administration et ses citoyens. Voici l'intégral de ses propos :

#### « AUCUNE RECOMMANDATION POUR L'ANNÉE 2017.

Par conséquent, nous tenons à féliciter le directeur général, le trésorier de la Municipalité ainsi que tous les employés administratifs pour la rigueur exceptionnelle de leur travail.

Nous aimerions également profiter de cette lettre de constats pour saluer l'application rigoureuse de recommandations de gestion que nous avons faites dans le passé quant à l'objectif de diminuer la dette nette et de parvenir à un excédent de fonctionnement réel (connu sous le nom d'excédent de fonctionnement avant conciliation fiscale) qui, lorsque répété année après année, est un gage de pérennité et de saine position financière pour la Municipalité et ses citoyens.

Nous tenons à souligner le fait que la Municipalité (volet administration) a dégagé un surplus courant de 124 298 \$ (charge d'amortissement incluse). Quant au surplus pour fins fiscales, il se solde à 511 992 \$ (volet administration). Ce surplus indique grosso modo les liquidités disponibles générées par les activités de fonctionnement de la Municipalité une fois le service de la dette acquitté.

Ainsi, la Municipalité a une politique de gestion qui respecte sa cible de réinvestissement dans ses infrastructures en s'arrimant sur la valeur de réinvestissement des infrastructures (net des produits de subventions) basée sur sa charge d'amortissement.

Cette façon d'agir permettra à la Municipalité, si elle continue de faire des déficits « zéro » ou des excédents de fonctionnement qui incluent sa charge d'amortissement, de renouveler ses infrastructures tout en diminuant sa dette nette. Ce qui est rare au Québec!

Félicitations à l'équipe de gestion et au conseil pour la rigueur et la transparence

de votre administration. Continuez en ce sens.»

#### SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le 7 mai 2018, le rapport financier 2017 ainsi que le rapport du vérificateur, Blais, CPA Inc., ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Ce rapport financier est consolidé. Il inclut les données financières des organismes sur lesquels la Municipalité exerce un contrôle. Ceux-ci sont la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré, l'usine d'épuration des eaux usées de Beaupré et la Corporation du Site des Sept-Chutes.

L'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité a bondi de 511 992 \$ pour un montant accumulé de 1 490 381 \$.

Nous vous présentons, ci-dessous, le sommaire d'information financière extrait du rapport financier déposé au conseil et attesté par le secrétaire-trésorier.

#### SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2016	2017	2016
		Administration municipale (\$)	Administration municipale (\$) Total consolidé (\$)	Total consolidé (\$)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Trésorerie	1	756 936	56 567	
Débiteurs	1	1 714 089	1 783 567	1 984 509
Placement de portefeuille			5 750	5 750
Autres	2			820 719
	3	2 471 025	1 783 567	2 810 978
<b>PASSIFS</b>				
Dette à long terme	4	9 301 100	8 848 600	9 853 055
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5			
Autres	6	1 193 438	1 960 300	1 230 665
	7	10 494 538	10 808 900	11 083 720
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	8	(8 023 513)	(9 025 333)	(8 272 742)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
Immobilisations	9	22 000 607	23 136 485	23 518 867
Autres	10	33 753	23 992	58 843
	11	22 034 360	23 160 477	23 577 710
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	954 328	1 490 381	425 684
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	13	702 208	762 665	702 208
Montant à pourvoir dans le futur	14			
Financement des investissements en cours	15	(345 197)	(2 405 786)	(528 468)
Investissement net dans les éléments à long terme	16	12 699 508	14 287 884	14 705 544
	17	14 010 847	14 135 144	15 304 968

SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	2017	2016	2015	2014	2013
	ADMINISTRATION MUNICIPALE				
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
<b>Surplus de fonctionnement non affecté au début</b>	<b>954 328</b>	<b>812 885</b>	<b>244 358</b>	<b>2 754 653</b>	<b>652 342</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>511 992</b>	<b>141 443</b>	<b>568 527</b>	<b>(2 510 295)</b>	<b>2 191 466</b>
Reclassement des années antérieures					<b>(89 155)</b>
Affectations de l'année					
<b>Surplus de fonctionnement non affecté à la fin</b>	<b>1 466 320</b>	<b>954 328</b>	<b>812 885</b>	<b>244 358</b>	<b>2 754 653</b>

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

◇ En 2017, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 à des fins fiscales a dégagé un surplus de 124 298 \$;

◇ Les revenus de l'année ont progressé substantiellement de 211 494 \$ en 2017 pour se situer à 6 368 715 \$ et les dépenses de fonctionnement ont fléchi de 17 899 \$ représentant un montant de 6 244 417 \$, par conséquent, la Municipalité a dégagé un

surplus de 124 298 \$. L'autre élément qui affecte l'excédent (déficit) de fonctionnement est le réinvestissement dans les infrastructures. Le montant des charges d'amortissement a surpassé la valeur de réinvestissement de 387 694 \$.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2016 BUDGET - 2017		RÉALISATIONS - 2017		
		Administration municipale (\$)	Administration municipale (\$)	Administration municipale (\$)	Organismes contrôlés (\$)	Total consolidé <sup>1</sup> (\$)
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	6 157 221	6 037 300	6 368 715	323 403	6 434 684
Investissement	2	977 081	0			0
	3	7 134 302	6 037 300	6 368 715	323 403	6 434 684
<b>Charges</b>	4	6 262 316	6 304 000	6 244 417	381 194	6 368 177
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	871 986	(266 700)	124 298	(57 791)	66 507
Moins : revenus d'investissement	6	(977 081)				0
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(105 095)	(266 700)	124 298	(57 791)	66 507
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations	8	1 083 346	1 095 500	1 168 651	67 587	1 236 238
Réduction de valeur / Reclassement						0
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10	(713 400)	(720 500)	(720 500)	(234 932)	(955 432)
Affectations						
Activités d'investissement	11		(166 400)		(331)	(331)
Excédent (déficit) accumulé	12		71 300			0
Réserves financières et fonds réservés	13	(123 408)	(13 200)	(60 457)		(60 457)
	14	246 538	266 700	387 694	(167 676)	220 018
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	<b>141 443</b>	<b>0</b>	<b>511 992</b>	<b>(225 467)</b>	<b>286 525</b>

<sup>1</sup> Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.



## DETTE NETTE DE LA MUNICIPALITÉ

La dette non consolidée en 2017 a régressé de 4,87 % pour se situer à 8 848 600 \$. Un point important à retenir de la dette : la répartition est scindée en deux, c'est-à-dire, la dette payable par l'ensemble des contribuables et la dette payable par une partie des contribuables.

Un montant de 4 852 292 \$ est dû par l'ensemble des contribuables alors qu'un montant de 3 996 308 \$ est payable par une partie des contribuables. Suivant la politique de gestion de la dette que la Municipalité a adopté, le ratio d'endettement à la charge de la Municipalité par rapport à la richesse foncière uni-

formisée ne doit pas excéder 2,25 %. Comme le tableau le démontre clairement, le ratio en 2017 est de 1,29 % et permet à la Municipalité d'avoir de la latitude dans ses décisions futures en matière d'investissement dans les infrastructures.

DETTE NETTE DE LA MUNICIPALITÉ	2017	2016	2015	2014	2013
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
<b>Dette nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>9 853 055</b>	<b>10 095 814</b>	<b>9 563 189</b>	<b>12 302 671</b>	<b>11 946 991</b>
Plus : ajustement de la participation dans la Régie de l'Aréna	-	<u>13 661</u>			
Moins la part de la dette des organismes contrôlés :					
Corporation du Site des Sept-Chutes Inc.		(250)	(14 665)	(27 485)	(43 712)
Régie intermunicipale de l'Aréna de La Côte-de-Beaupré	<b>(97 907)</b>	(233 381)	(56 166)	(63 104)	(65 065)
Station d'épuration de Beaupré	<b>(218 891)</b>	<b>(318 324)</b>	<b>(548 583)</b>	<b>(771 440)</b>	<b>(1 007 934)</b>
	<b>(316 798)</b>	<b>(551 955)</b>	<b>(619 414)</b>	<b>(862 029)</b>	<b>(1 116 711)</b>
<b>Dette nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>9 536 257</b>	<b>9 557 520</b>	<b>8 943 775</b>	<b>11 440 642</b>	<b>10 830 280</b>
Endettement de l'année	<b>268 000</b>	710 600	1 427 100	514 625	1 585 100
Remboursement de l'année	<b>(955 657)</b>	<b>(967 020)</b>	<b>(894 475)</b>	<b>(3 254 107)</b>	<b>(1 229 420)</b>
Variation de l'année	<b>(687 657)</b>	<b>(256 420)</b>	<b>532 625</b>	<b>(2 739 482)</b>	<b>355 680</b>
<b>Endettement net à long terme de l'administration municipale</b>	<b>8 848 600</b>	<b>9 301 100</b>	<b>9 476 400</b>	<b>8 701 160</b>	<b>11 185 960</b>
Valeur de la richesse foncière uniformisée	<b>687 852 000</b>	632 348 096	616 182 357	586 032 367	537 587 656
Endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée <sup>1</sup>	<b>1,29</b>	<b>1,47</b>	<b>1,54</b>	<b>1,48</b>	<b>2,08</b>

<sup>1</sup> Les données sur la richesse foncière uniformisée proviennent du MAMOT.

## Médiation citoyenne

À force de balayer sous le tapis les irritants, vous finirez par trébucher!

Pourquoi ne pas tenter de les résoudre par le biais d'une discussion constructive?

Vous ne savez pas comment vous y prendre?

### Contactez-nous :

Médiation citoyenne Côte-de-Beaupré - 418 648-6662  
poste 209

mediationcitoyennecdb@equijustice.ca

<https://equijustice.ca/fr/services/mediation-citoyenne>



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Ce sondage devrait prendre environ 10 minutes.  
Vos réponses sont totalement anonymes.  
Merci de votre participation!

**VOTRE AVIS**

**NOUS  
INTÉRESSE**

## INSTRUCTIONS

Ce sondage est aussi disponible sur notre site Web au [www.saintferreollesneiges.qc.ca](http://www.saintferreollesneiges.qc.ca). Veuillez nous le retourner d'ici le 31 juillet 2018, soit par courriel à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca) ou au 33, rue de l'Église, Saint-Ferréol-les-Neiges, Québec (Québec) GOA 3R0. Vous pouvez également le déposer dans la chute à livres située à l'entrée de l'Hôtel de ville.

## CONFIDENTIALITÉ

Toutes les réponses sont récoltées de façon anonyme et traitées par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Aucune information sensible ne sera demandée ou exigée. Les réponses seront analysées et recoupées uniquement afin de dresser un portrait global de l'habitation.

Pour toute information, veuillez contacter : Martin Pouliot, directeur du Service des loisirs au 418 826-2253 poste 113 ou à l'adresse courriel suivante : [loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca)

Voici la définition de certains concepts qui seront utilisés au cours du sondage :

**OMH** : Office municipal d'habitation ou façon de nommer les HLM (Habitations à loyer modique)

**Coopérative d'habitation** : Regroupement de personnes qui sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires de l'immeuble où elles demeurent. En fait, c'est la coopérative qui est propriétaire de l'édifice. Lorsqu'un membre quitte la coop, son logement reste la propriété collective de la coopérative et ne peut être vendu.

**OBNL d'habitation** : Un organisme à but non lucratif dont l'un des principaux objectifs inscrits à l'acte constitutif prévoit d'offrir en location des unités résidentielles soit à des ménages à revenu faible ou modeste, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitat.

## 1. Habitez-vous Saint-Ferréol-les-Neiges?

Oui  Non

Si vous avez répondu **non** à cette question, dans quelle municipalité habitez-vous?



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

## 2. Êtes-vous...?

- Locataire     Pensionnaire     Colocataire     Propriétaire

## 3. Vous demeurez dans quel type d'habitation? Cochez la ou les réponses correspondante(s).

- Maison (incluant maison jumelée, en rangée, duplex, etc.)  
 Condo  
 Appartement privé  
 Chambre privée  
 OMH (habitation à loyer modique)  
 Coopérative d'habitation  
 OBNL en habitation (organisme à but non lucratif en habitation)  
 Maison de chambres  
 Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

## 4. Depuis combien de temps habitez-vous dans la municipalité où vous habitez actuellement?

- Moins de 2 ans     2 à 5 ans     5 à 10 ans     Plus de 10 ans

## 5. Quel est le pourcentage de votre revenu consacré au paiement de votre loyer (ou paiement de l'hypothèque)?

- Moins de 25 %     25 à 30 %     31 à 40 %     41 à 50 %     Plus de 50 %  
 Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas

## 6. Cochez les frais de service ci-dessous qui sont inclus dans le prix de votre loyer.

- Chauffage     Eau chaude     Électricité     Déneigement  
 Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

7. Au cours des cinq prochaines années, où souhaitez-vous habiter?

- Demeurer à Saint-Ferréol-les-Neiges
- Habiter un autre secteur de la Côte-de-Beaupré
- Quitter la Côte-de-Beaupré

*Veillez répondre à la question 8 si vous souhaitez demeurer à Saint-Ferréol-les-Neiges (sinon passez à la question 9).*

8. Quelles sont les deux (2) raisons majeures qui vous amènent à habiter à Saint-Ferréol-les-Neiges?

- Proximité des services (travail, école, activités, commerces)
- Environnement (nature)
- Qualité de vie
- Sports et loisirs
- Esprit communautaire
- Coût raisonnable des loyers, d'acquisition ou d'exploitation
- Aménagement et entretien de la municipalité
- Qualité des immeubles d'habitation
- Réseau familial et social
- Sécurité
- Facilité d'accès et de déplacement
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

*Veillez répondre à la question 9 si vous souhaitez quitter Saint-Ferréol-les-Neiges (sinon passez à la question 10).*



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

9. Quelles sont les deux (2) raisons majeures qui vous conduiraient à quitter Saint-Ferréol-les-Neiges?

- Pour faciliter la vie familiale
- Perte d'autonomie
- Voisinage
- Manque de logements abordables
- Coûts de loyer, d'acquisition ou d'entretien trop élevés
- Limitation du marché immobilier (manque de mixité)
- Mauvaise qualité des immeubles d'habitation
- Distance des services et accommodements (travail, écoles)
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

10. À l'intérieur des carrés, veuillez indiquer les services les plus importants pour vous sur une échelle de 1 à 5 (1 étant le plus important et 5 le moins important).

<input type="checkbox"/> École	<input type="checkbox"/> Clinique médicale	<input type="checkbox"/> Service des loisirs
<input type="checkbox"/> Garderie	<input type="checkbox"/> Dépanneur	<input type="checkbox"/> Service de transport RTC
<input type="checkbox"/> Parc	<input type="checkbox"/> Épicerie	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : _____
<input type="checkbox"/> Restaurant	<input type="checkbox"/> Bureau de poste	
<input type="checkbox"/> Pharmacie	<input type="checkbox"/> Église	

*Si vous êtes locataire, veuillez répondre à la question 11, sinon vous pouvez passer à la question 12.*

11. Votre logement présente-t-il un ou plusieurs facteurs d'insalubrité?

- Oui       Non

Si oui, veuillez préciser : \_\_\_\_\_

12. Si vous en aviez l'occasion, aimeriez-vous habiter dans un logement abordable tel qu'un OMH (HLM), une coopérative d'habitation ou un organisme à but non lucratif en habitation?

- Oui       Non



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Si oui, lequel vous attire le plus?

- OMH (habitation à loyer modique)
- Coopérative d'habitation
- OBNL en habitation (organisme à but non lucratif en habitation)

Si non, pourquoi?

---

---

---

---

*Veillez répondre aux questions 13 et 14 si vous songez déménager dans une résidence pour aînés. Sinon, veuillez vous rendre à la question 15.*

**13. Si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous habiter une résidence pour aînés dans Saint-Ferréol-les-Neiges?**

- Oui
- Non
- Sans préférence

**14. Nommez deux (2) raisons qui motiveraient votre choix d'une résidence pour aînés.**

- Logements adaptés
- Services offerts (repas, soins, etc.)
- Activités sociales et de loisirs
- Briser l'isolement
- Réseau de connaissances
- Sécurité
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

## 15. Nommez trois (3) améliorations qui pourraient être apportées à Saint-Ferréol-les-Neiges, en matière d'habitation?

- Augmenter le nombre de logements communautaires et sociaux (coopératives, organismes à but non lucratif, loyers modiques)
- Augmenter l'offre de résidences pour aînés
- Augmenter l'offre de logements adaptés
- Augmenter l'offre de logements bon marché pour familles
- Favoriser le développement de services de soutien à domicile
- Augmenter les mesures d'aide en matière d'accès à la propriété
- Miser davantage sur la mixité et la diversité des modèles d'habitation
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

## 16. Si vous aviez à rêver à un nouveau modèle d'habitation, une nouvelle façon d'habiter Saint-Ferréol-les-Neiges, comment imagineriez-vous la chose?

Pour vous aider, on vous propose d'identifier, dans la liste proposée, **deux (2) modèles d'habitation** qui pourraient vous intéresser.

- Habiter, à titre de locataire, un projet d'habitation communautaire à vocation familiale et mixte (coopérative ou OBNL d'habitation). *Des habitations destinées aux ménages à revenu modeste ou moyen favorisant la prise en charge ainsi que l'implication au sein de son milieu de vie.*
- Habiter, à titre de locataire, un projet d'habitation communautaire (coopérative ou OBNL d'habitation) pour aînés avec services (notamment services de repas). *Des résidences pour aînés avec services, en légère perte d'autonomie. Destinées aux ménages à revenu modeste ou moyen favorisant la prise en charge ainsi que l'implication au sein de son milieu de vie.*
- Habiter, à titre de locataire, un projet d'habitation communautaire mixte (coopérative ou OBNL d'habitation) regroupant des ménages de tous âges. *Habitations destinées aux ménages à revenu modeste ou moyen valorisant la prise en charge et l'implication au sein de son milieu de vie. Modèle novateur favorisant l'adaptabilité des milieux de vie selon l'évolution des besoins des résidents au fil des années.*
- Accéder à la propriété, sous forme abordable, au sein d'une formule coopérative (coopérative de propriétaire). *Projet novateur d'accès à la propriété abordable sous forme coopérative. Les membres acquièrent une unité d'habitation au sein de la coopérative. Ces membres propriétaires participent collectivement à la gestion de l'immeuble et s'activent à la réalisation de la mission de la coopérative, selon les valeurs et principes coopératifs.*



# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Accéder à la propriété au sein d'une formule de type Cohabitat. *Accès à la propriété réunissant des ménages qui gèrent collectivement leur immeuble, misant sur les principes communs du Co-housing, centrés autour de valeurs sociales, éthiques et environnementales. Modèle qui privilégie un aménagement immobilier facilitant les échanges au sein du groupe.*
- Accéder à la propriété au sein d'une formule de type Mini-maison. *Accès à la propriété au sein d'un projet de maisons miniatures, économiques et écologiques.*
- Aucune de ces options
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

17. Veuillez indiquer l'intérêt que suscite chacun des énoncés ci-dessous, à l'aide de l'échelle suivante : 1) très intéressant; 2) intéressant; 3) peu intéressant; 4) pas du tout intéressant.

A. Faciliter l'accès à la propriété aux familles par des subventions ou des exemptions de taxes.

- 1     2     3     4

B. Développer des logements sociaux pour les familles à faible revenu.

- 1     2     3     4

C. Favoriser l'implantation de résidences intergénérationnelles.

- 1     2     3     4

Selon vous, lequel des énoncés précédents est prioritaire ?

- A     B     C

18. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et préoccupations au sujet de l'habitation dans le quartier.

---

---

---

---

---

---

# Consultation au sujet du logement - Territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges

En plus du questionnaire, nous souhaitons nous entretenir plus longuement avec des citoyens, dans une formule groupe de discussions. L'idée est de pousser plus loin les réflexions de tous et chacun. Si vous êtes intéressé(e) à y participer, ou connaissez d'autres personnes qui le seraient aussi, n'hésitez pas à communiquer avec nous, ou à nous laisser votre nom et prénom, votre adresse courriel ou un numéro de téléphone pour vous joindre.

Nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

## Quelques renseignements additionnels pour finaliser le sondage...

### Quel est votre sexe?

Homme     Femme     Autre

### À quel groupe d'âge appartenez-vous?

Moins de 18 ans     18 à 24 ans     25 à 34 ans     35 à 44 ans     45 à 54 ans  
 55 à 64 ans     65 à 74 ans     75 ans et plus

### Quel est votre état civil ?

Célibataire     En couple     Marié     Divorcé/séparé     Veuf/veuve

### Quelle est la composition de votre ménage?

Personne seule     En couple     En couple avec enfants     Monoparental  
 Bi-génération     En colocation     Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

### Quelle est la grandeur de votre logement ou de votre maison?

Chambre     Studio     1 ½     2 ½     3 ½     4 ½     5 ½  
 Plus grand que 5 ½

### À combien s'élèvent les revenus brut de votre ménage? (Le vôtre et ceux des personnes qui vivent avec vous)

De 0 \$ à 24 999 \$     De 25 000 \$ à 49 999 \$     De 50 000 \$ à 69 999 \$  
 De 70 000 \$ à 99 999 \$     100 000 \$ et plus

# MERCI!



Vivre au coeur de la nature



◇ Un montant de 16 800 \$ a été versé à la Ville de Beaupré pour la réalisation du projet intitulé « Programme fonctionnel et technique – Piscine intérieure ». Ce montant est pris à même le Fonds de développement régional – Partie Est.

◇ Un montant de 100 000 \$ a été réservé à même le Fonds de développement régional pour des dons et commandites dédiés aux organismes régionaux. Le programme prévoit qu'un montant de 5 000 \$ par municipalité sera réservé pour finan-

cer des projets émanant d'organismes municipaux pour un total de 40 000 \$ et la différence, soit 60 000 \$, sera disponible aux organismes régionaux.

- ◇ Un mandat a été donné à l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency pour identifier les cours d'eau et les fossés sur le territoire de La Côte-de-Beaupré. En 2018, l'exercice sera réalisé pour les périmètres d'urbanisation de chacune des municipalités. En 2019, les cours d'eau seront répertoriés en dehors de périmètres. L'identification des cours d'eau facilitera le travail des urbanistes dans l'application des règlements. Plusieurs normes particulières s'appliquent en bordure des lacs et cours d'eau.
- ◇ La MRC de La Côte-de-Beaupré a consenti une subvention de 400 000 \$ à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la deuxième phase du projet de revitalisation du village. Cette subvention accordée à partir du Fonds de développement régional sera payée en 3 versements, soit 200 000 \$ en 2018, 100 000 \$ en 2019 et 100 000 \$ en 2020.
- ◇ Un contrat a été accordé à Québec'ERE, services-conseils en environnement pour mettre en place un programme de formation relatif au tri des matières récupérables auprès des élèves des écoles primaires de la MRC.
- ◇ Le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté.

## Concours d'œuvres d'art

### DESTINÉ À QUI?

Ce concours est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui résident de façon permanente sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

### DESCRIPTION :

- ◇ Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- ◇ Permettre à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- ◇ Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

### PRÉREQUIS :

Le participant ou la participante devra :

- ◇ Avoir son adresse permanente sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- ◇ Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- ◇ Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- ◇ Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la Municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la Municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

### MÉCANISME D'AIDE :

À chaque année financière de la Municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la Municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges sont invités à compléter le formulaire prévu à cette fin avant le **31 juillet 2018**. Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la Municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat d'une ou de plusieurs œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la Municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.



## Agrile du frêne

**L'**agrile du frêne est un insecte originaire d'Asie qui ravage, depuis le début des années 2000, des populations entières de frênes sur le continent américain puisque très peu d'ennemis ou de maladies freinent sa progression. Au Canada, l'Ontario et le Québec sont touchés par ce ravageur.

Considérant la présence imminente de l'agrile du frêne sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, ce territoire fait maintenant partie de la zone réglementée par l'agence canadienne d'inspection

des aliments. Une stratégie d'intervention propre à notre MRC sera prochainement dévoilée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Puisque l'agrile du frêne est propagé par le transport du bois, il est requis de ne pas transporter du bois de frêne issu de l'abattage ou de l'élagage entre le 31 mars et le 1<sup>er</sup> octobre. De plus, il est requis de ne pas déplacer du bois de chauffage de toutes les essences d'arbre. Si vous désirez planter un arbre sur votre propriété, évitez de choisir un frêne. Si

vous suspectez qu'un frêne présent sur votre propriété est affecté, communiquez avec le service de l'urbanisme afin qu'une vérification soit réalisée. Si tel est le cas, un permis d'abattage sera émis afin de permettre sa coupe. Il sera alors requis de couper et de déchiqeter l'arbre visé (copeaux de maximum 2,5 cm).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Web de la Communauté métropolitaine de Québec à cet effet : <https://www.cmquebec.qc.ca/eau/agrile-frene>.

## Bac de recyclage

**N**ous souhaitons vous rappeler que les bacs de recyclage (bacs bleus) que nous fournissons

n'appartiennent pas aux propriétaires, mais bien aux résidences auxquelles nous les livrons. Par conséquent, si vous

déménagez, nous vous prions de ne pas apporter le bac bleu avec vous.

## Détermination des lits d'écoulement

**L'**organisme du bassin versant Charlevoix-Montmorency procédera, du 22 mai au 19 juin 2018, à la détermination des lits d'écoulement des cours d'eau sur la partie du territoire située dans les périmètres urbains (secteur « Faubourg » et secteur « Villa-

ge ») et à même les zones agricoles dynamiques du territoire (principalement situées entre le rang Saint-Antoine et la rivière Sainte-Anne).

Ce travail permettra la création de cartes illustrant précisément la présence des

cours d'eau et des fossés de drainage sur ces parties de territoire. Afin d'effectuer cette étude, il est possible que les responsables de cet organisme doivent circuler sur les propriétés privées des secteurs visés. Ceux-ci tenteront d'informer les résidents lors de leur passage et seront bien visibles sur le terrain.

## Travaux réfection rang Saint-Antoine

**A**u courant de l'été 2018, des travaux de réfection du rang Saint-Antoine sont projetés (entre l'intersection de la rue du Godendart et de la rue des Érables). Ceux-ci requièrent d'importants travaux d'excavation.

Il est possible que du matériel de remblai soit disponible pour les propriétaires du secteur afin que ceux-ci puissent niveler/rehausser leur terrain. Des dispositions réglementaires doivent être respectées. L'obtention d'un permis de remblai est requise pour effectuer des travaux de

remblai sur une propriété. L'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole peut également être nécessaire. Considérant les délais associés au traitement de ce type de dossier, il est requis que les propriétaires intéressés déposent une demande de permis à cet effet rapidement.

## Abattage d'arbres dans le cadre d'une opération forestière en forêt privée sur une superficie de quatre hectares et plus

**E**n plus de nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation de la Municipalité, l'abattage d'arbres dans le cadre d'une opération forestière

en forêt privée sur une superficie de quatre hectares et plus requiert le dépôt d'un plan d'intervention forestière préparé par un ingénieur forestier.

## Abri hivernal

**U**n abri hivernal doit être entièrement enlevé (toiles, panneaux, structures), démantelé et rangé de manière à être non visible de la voie publique au plus tard le 15 mai.



## Les petits chefs cuisiniers de 1<sup>re</sup> année!

**C**ette année, les élèves de 1<sup>re</sup> année ont eu la chance de profiter d'un don des Ressources familiales Côte-de-Beaupré! En effet, depuis février, avec l'aide de plusieurs parents bénévoles, ces derniers ont cuisiné à raison d'une fois par mois.

Toutefois, ce n'était pas que de la simple cuisine! Ils participaient à chaque étape, c'est-à-dire de la lecture à la réalisation de la recette. Chacune d'entre elles a été choisie avec soin, que ce soit dans le livre de Madame Labriski ou dans « Famille futée ». L'objectif étant d'offrir des alternatives santé aux collations que l'on retrouve dans les boîtes à lunch des élèves. Ce projet avait aussi comme objectif d'encourager les saines habitudes de vie. Les Petits chefs cuisiniers ont donc concocté des « pattes d'ours » à la mélasse, des biscuits « Oréo », des barres tendres ainsi que des biscuits au chocolat noir et framboises. En juin, le dernier projet sera une autre occasion de développer plusieurs compétences. Les élèves auront à élaborer un menu pour faire un pique-nique en

nature. Cette fois-ci, ils auront à respecter un budget, donc à intégrer les mathématiques. Un gros merci aux Ressources familiales Côte-de-Beaupré! Grâce à eux, ce projet extraordinaire a pu se concrétiser.

*Madame Shantale*

Enseignante de 1<sup>re</sup> année  
à Caps-des-Neiges 1



## Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges

**L**e Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges clôturera en juin son année d'activité 2017-2018. Les assemblées mensuelles seront alors interrompues pour reprendre en septembre 2018. Les Ateliers de Lili, qui ont lieu tous les lundis soirs à 19 h au 33, rue de l'Église, se poursuivront cependant tout l'été.

En avril, Mme Marie-Jo Riverin a donné, aux Fermières intéressées, un cours de couture selon la technique « paper piecing ». Ce printemps encore, la salle des métiers du Cercle a connu une activité incessante.



Le printemps et le début de l'été sont, pour le Cercle, des périodes de recrutement et de renouvellement des cartes de membre. Si vous désirez vous joindre à ce groupe d'artistes et de passionnées des arts textiles ou simplement socialiser tout en faisant l'apprentissage de diverses techniques de tricot, crochet, couture, tissage ou broderie, n'hésitez pas à communiquer avec le Cercle. La présidente, Mme Lauréanne Goulet, que l'on peut joindre au numéro 418 827-4753, se fera un plaisir de vous donner de plus amples renseignements.

Sur la photo, on peut voir le détail d'une courtepointe réalisée par Mme Marie-Jo Riverin.

**Mont-Sainte-Anne : la montagne passe en mode estival!**

**L**es skis et la planche à neige étaient à peine rangés que la montagne se mettait en mode estival! Nos équipes étaient à l'œuvre depuis la fin de la saison de ski afin de vous offrir les sentiers de vélo de montagne et les verts de golf le plus rapidement possible, avec l'aide de Dame Nature bien entendu! Ainsi, il est possible depuis quelques semaines déjà de s'élaner sur les allées du golf Le Grand Vallon, de marcher les sentiers de randonnée en montagne et de s'amuser dans les sentiers de cross-country. Du côté des sentiers de descente, la date d'ouverture projetée est le 22 juin, tout comme la réouverture de la télécabine.

Nos équipes travailleront tout l'été à la

réfection et l'entretien des sentiers de vélo existants, en plus de compléter la section finale de notre sentier signature : La Bouttaboute! De plus, le réseau de sentiers aménagés et entretenus par la communauté est désormais référencé sur les cartes du Mont-Sainte-Anne. Nous vous invitons à les découvrir!

À l'automne dernier, nous avons également aménagé un nouveau sentier reliant le sommet de la télécabine au sommet de La Crête, le Chemin des Belvédères. Cette piste multifonctionnelle est parfaite pour les marcheurs, les poussettes et les fauteuils roulants, et offre une vue à couper le souffle sur les environs!

Enfin, en plus de nos activités régulières, une foule d'événements sont prévus à la montagne, notamment le Québec Méga Trail le 29 juin et le Rodéo Mont-Sainte-Anne du 19 au 22 juillet. Ne manquez pas également le retour de grands rendez-vous de vélo tels le Gran Fondo Mont-Sainte-Anne, le 15 juillet, Québec Singletrack Experience, du 4 au 10 août, et le célèbre Vélirium du 9 au 12 août!

Pour en savoir plus ou pour vous procurer votre abonnement de vélo, visitez le [www.mont-sainte-anne.com](http://www.mont-sainte-anne.com).

Bon été dans les sentiers!

*Toute l'équipe du Mont-Sainte-Anne*

**Deuxième édition du Rodéo Mont-Sainte-Anne**

**L**e Rodéo du Mont Sainte-Anne a dévoilé en grande pompe les détails de la programmation de la deuxième édition de l'événement, qui promet d'attirer l'attention de plusieurs milliers de personnes du 19 au 22 juillet. En plus des 14 épreuves d'agilité qui seront de retour dans les Rodéos du vendredi et samedi comme l'an dernier, deux nouvelles épreuves feront leur apparition, soit : un Bullmania et une compétition internationale d'Xtrême Bullfighter, 2 styles de compétition extrême dans le monde du Rodéo, mettant aux prises des athlètes de taumachie et des animaux coriaces.

Parmi les nouveautés, on retrouve également : le Dimanche Adrénaline qui offrira aux spectateurs une prestation de l'icône internationale du freestyle motocross Ben Millot qui se produira en spectacle, les feux d'artifice qui seront utilisés par les Blood Brother qui s'assureront de placer le show à un niveau jamais égalé, ainsi qu'une compétition du Circuit professionnel des Hommes Forts diffusée sur le

Réseau des sports (RDS).

En 2018, le Rodéo Mont Sainte-Anne vous offre pas moins de 16 formations musicales de haut niveau, dont le spectacle d'Éric Lapointe, la Rock Star du Québec, qui viendra enflammer le chapiteau IGA afin de clore les festivités de cette deuxième édition. Les Cajuns, Hommage à Metallica, Hommage à Stevie Ray Vaughan sont l'exemple de la grande diversité qui vous attend lors du week-end alors que des formations Country, Rock et Blues défilent sous 2 chapiteaux.

Autre nouveauté en 2018, un chapiteau dédié à la danse country vous permettra de venir apprendre les rudiments de la danse country ou encore de pratiquer ce sport de plus en plus populaire au Québec alors que 13 écoles de danse des 4 coins du Québec viendront vous présenter leurs spécialités.

Les familles et les enfants seront comblés cette année avec la présence d'une

Place de la famille pouvant divertir les jeunes et les moins jeunes alors que 20 jeux gonflables et d'amusements divers seront en place afin d'assurer que tous s'amuse lors de leur passage. Aussi, le Rodéo Mont-Sainte-Anne vous offre la possibilité d'apprendre à devenir cowboy via son Académie Rodéo Mont-Sainte-Anne, alors que des cowboys professionnels viendront vous montrer à manipuler le lasso et à travailler certaines disciplines dont la monte de taureau sauvage via des outils de pratique complets vous permettant de pousser vos limites et votre curiosité. Il est même possible que 2 ou 3 apprentis qui présentent de bonnes aptitudes puissent se voir la chance de performer dans le Rodéo du soir. L'académie sera offerte le vendredi 20 juillet et le samedi 21 juillet sur diverses plages horaires et nous vous invitons à suivre les prochaines informations sur la page Internet de l'événement au [www.rodeomontsteanne.com](http://www.rodeomontsteanne.com) et via la page Facebook pour la possibilité de réserver votre place et connaître les heures de début des formations.

Sur ce, bon RODÉO0000!!!



**Objectif : légumes savoureux!**

**E**n marchant sur la ferme maraîchère Saveurs des Neiges, il y a la brume du printemps qui couvre ces futures saveurs sous les neiges qui semblent éternelles en cette fin de printemps... C'est cette ferme de vos concitoyens qui sera présente au Marché du village cet été.

On retourne la terre... et plusieurs y retournent; chaque nouvel agriculteur est une bénédiction, car que mangerons-nous si plus personne ne cultive la terre? Marc Savard et Sylvie Joncas qualifient leur projet d'audacieux, mais ils en sont stimulés. Et l'audace « porte déjà ses légumes », car ils réalisent que ce passage vers leur nouvelle vocation s'est fait naturellement, comme le bourgeon qui éclôt au printemps sans attirer l'attention; la vie qui est toujours devant nous!

La ferme maraîchère a vu le jour en juin 2011. Déjà propriétaires d'une résidence dans le rang Saint-Antoine, Marc et Sylvie ont découvert la tradition agricole de ce coin de pays et ont décidé de la poursuivre en achetant la terre voisine de leur propriété, abandonnée depuis 45 ans et sans bâtiments de ferme.

Attentifs, ils ont fait ce constat : le climat de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'altitude de la terre limitent la période de production en pleine terre. Elle est située dans une zone où aucun élevage intensif ni aucune grande culture de céréales intensive avec OGM n'a été présente jusqu'à ce jour.

L'air est pur, l'eau limpide et d'excellente qualité.

Alors, certains choix stratégiques se sont imposés : ils ont opté pour une culture écologique, sans pesticides chimiques ni engrais de synthèse et pour pallier l'inconvénient du climat de Saint-Ferréol-les-Neiges, ils ont décidé de produire les légumes dans de grands tunnels et de construire une serre chauffée pour partir les plants, exploiter au maximum la saison estivale et allonger la saison de certains légumes sous serre jusqu'en octobre et même novembre.

La démarche a demandé patience, prudence et cohérence; celle qui mène selon eux à une réelle production bio. « Il a fallu tout refaire pour redonner à la terre sa capacité de produire. Nous avons dû la nourrir pour quelle puisse à son tour nous nourrir. » Trois ans d'amendement et de culture d'engrais verts respectant les normes bio ont été nécessaires pour obtenir un sol de belle qualité qui est en mesure aujourd'hui de produire de succulents légumes. Des bâtiments ont été érigés, un étang creusé pour l'irrigation, de grands tunnels installés et une serre chauffée construite.

N'ayant pas d'expertise en maraîchage, M. Savard s'est inscrit depuis quatre ans à des formations en agriculture biologique au Cégep de Victoriaville, notamment sur les sols, le compostage de fumier, la gestion des maladies et des rava-



geurs et les intrants biologiques, entre autres. « J'ai réalisé rapidement que cela me passionnait et qu'un jour j'en mangerais! »

« Venez à la ferme, vous remarquerez que nous avons opté pour une régie de culture sur planches permanentes. N'hésitez pas à me demander de vous expliquer cette technique lors de nos prochaines rencontres au marché ou à la ferme. »

Vous pourrez aussi suivre l'évolution du projet Saveurs des Neiges et surtout les arrivages des légumes durant la saison 2018 sur la page Facebook de Saveurs des Neiges. À vos marques, prêt, Marché!

Pour être informé sur l'ouverture, les produits et les activités du marché, consultez notre page Facebook.



**Marché public St Ferréol les Neiges**

**Québec Méga Trail / 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet**

**L'**événement est à nos portes et plusieurs distances affichent déjà complet! Les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochains, c'est le moment d'afficher votre fierté d'appartenir à une municipalité offrant autant de possibilités de sport de plein air.

**Recherche de bénévoles :** Ravitaillements / inscriptions-remise des dossiers / premiers soins

[WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA](http://WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA)

Avantage à être bénévole : 50 % sur votre inscription à une course, t-shirt de l'événement, repas et ambiance électrisante!

**Samedi 30 juin :** 100 km (complet) / 70 km (complet) / 50 km / 25 km et Vertical

**Dimanche 1<sup>er</sup> juillet :** 15 km / 10 km / 6 km / 3 km / 1 km des enfants

<http://megatrail.info/benevoles/>

C'est un rendez-vous!



Vivre au coeur de la nature



## Soirée bénéfique pour la maison des jeunes La Zone

**L**e jeudi 15 mars dernier a eu lieu la toute première édition de la soirée bénéfique de la Maison des jeunes La Zone, à La Grande Ferme de Saint-Joachim. Sous la présidence d'honneur de Mme Karine Laplante, de KarA-mel Événements, la soirée a été un réel succès! En effet, dans une ambiance décontractée, près de 70 personnes ont participé à cette soirée animée et remplie d'activités dont un populaire encan silencieux.

C'est avec joie que je dévoile le montant total amassé lors de cette soirée : 5 540 \$. Ceci permettra d'assurer la continuité de la mission de notre organisme et de tenir un lieu de rencontre animé pour les jeunes de 11 à 17 ans, dans les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps. C'est en assurant la présence d'adultes significatifs dans la vie des jeunes que l'on peut les aider à devenir des citoyens actifs, critiques et responsables.

Nous remercions tous les commanditaires ayant contribué au succès de cette soirée. Merci également à toutes les personnes qui y ont participé, de près ou de loin. C'est grâce à vous tous que les jeunes peuvent acquérir leur place dans



notre communauté et persévérer à conquérir leurs rêves et leurs passions.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur notre organisme ou faire un don, je vous invite à visiter notre site web au <https://mdjlazone.wixsite.com/mdjlazone> ou encore notre page Facebook La ZONE Maison des jeunes.

Investir dans la jeunesse, c'est tout simplement investir dans l'avenir!

*Isabelle Bouchard,*

Directrice, Maison des jeunes La Zone

## Saison remarquable pour une skieuse de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne

**J**ustine Lamontagne, élève du programme ski-études de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne, s'est démarquée d'une façon particulière cet hiver. En ski alpin de compétition, elle a été sélectionnée pour le championnat mondial pour les 14-15 ans qui se déroulait à Val-d'Isère en France. Il s'agit d'une réalisation remarquable, puisqu'il n'y a que quelques skieurs au Canada qui ont pu se hisser à ce rang. Elle a terminé 11<sup>e</sup> dans l'une des descentes en slalom.

Cette élève fait partie des 10 meilleures canadiennes dans la catégorie U16 et elle s'est qualifiée également pour les championnats canadiens. Elle a travaillé fort pour atteindre ce niveau de performance qui demande beaucoup d'entraînement et de discipline personnelle, d'autant plus qu'elle a le souci constant de bien réussir dans ses études. Et, visiblement, ses objectifs sont atteints sur ces deux plans!

Bravo à toi Justine!



## Horaire d'été

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18 h à 22 h Saint-Ferréol-les-Neiges	14 h à 22 h Saint-Tite-des-Caps	14 h à 22 h Saint-Ferréol-les-Neiges	14 h à 23 h Saint-Tite-des-Caps	Fermé Sauf pour financement	Fermé Sauf pour financement	Fermé Sauf pour financement

Une foule d'activités vous attendent! Sortie en camping, cinéma en plein air, feux Loto-Québec, Kayak à l'Île d'Orléans, et plus encore!

Tiens-toi au courant en vérifiant nos calendriers sur la page Facebook, Instagram ou le site Web!

### Financement à venir

Les activités de financement sont là pour aider les jeunes à ramasser de l'argent pour pouvoir participer gratuitement à nos sorties payantes. Viens donc nous donner un coup de main, et en échange on met des sous dans ton

compte-jeune! Tu as des questions sur le fonctionnement? Vérifie avec nos animateurs-intervenants!

- ◇ 28 juin : cinéma en plein air au rang Saint-Julien, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- ◇ 1<sup>er</sup> juillet : Ravitaillement au Méga Trail à Saint-Tite-des-Caps;
- ◇ 12 juillet : Cinéma en plein air au rang Saint-Julien, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- ◇ 14 juillet : Fête de la famille à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- ◇ 19-20-21-22 juillet : Stationnement du Rodéo au Mont-Sainte-Anne.

### POUR NOUS JOINDRE

418 826-3107

418 823-2054



La ZONE maison des jeunes



MDJLAZONE



<https://mdjlazone.wixsite.com/mdjlazone>



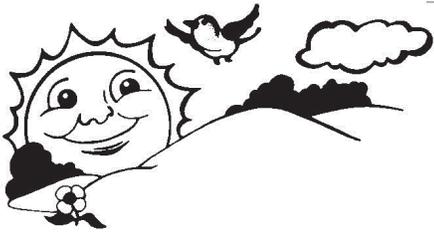
mdjlazone@hotmail.com

### Programmation du mois de juin

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 Sortie crème glacée	2 Libre
3 Fermé	4 Conseil des jeunes	5 Conseil des jeunes	6 Libre	7 Libre	8 SOS canettes + Vendredi 10-13	9 Libre
10 Fermé	11 Fermé	12 Amène tes devoirs!	13 Amène tes devoirs!	14 Soirée smoothies	15 Soirée smoothies	16 Sortie crème glacée
17 Fermé	18 Libre	19 Amène tes devoirs!	20 Amène tes devoirs!	21 Rugby amical	22 Rugby amical	23 Libre
24 Fermé	25 Soirée cinéma à la MDJ	26 Soirée cinéma à la MDJ	27 Feu de camp	28 Cinéma plein air	29 Fermé	30 Fermé

\*\*\*\*\*À noter que le calendrier peut changer. Vous pouvez le consulter en ligne sur notre site Web ou notre page Facebook.





**L**e mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été.

Depuis septembre, beaucoup de personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors des messes parents-enfants, les célébrations de Noël, la retraite paroissiale durant le Carême, les Jours Saints et la belle fête de Pâques, l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier Pardon (en mars), leur première Communion (avril) et leur Confirmation (mai et juin), les baptêmes et mariages à l'occasion, sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis. Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

## Une nouvelle paroisse au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le 16 avril dernier, lors d'une assemblée générale, les personnes présentes ont pris connaissance des étapes qui ont mené à la création d'une nouvelle paroisse **Notre-Dame de la Nouvelle-France** prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celle-ci regroupera les paroisses de Château-Richer (1678), Sainte-Anne-de-Beaupré (1678), Saint-Joachim (1721), Saint-Ferréol-les-Neiges (1871), Saint-Tite-des-Caps (1876) et Beaupré (1927).

Dans un premier temps, le curé Jacques a rappelé l'**historique des actions prises** depuis le 2 octobre 2011. Il a souligné que le statut quo n'était plus possible en raison de la diminution de nos ressources humaines et de la précarité financière des Fabriques. D'où l'importance d'alléger nos structures administratives afin d'assurer la mission de l'Église.

Puis Mme Yolande Pichette a présenté le **projet pastoral** qui guidera nos efforts pour les trois prochaines années (2019-2021). La vision de ce projet se lit ainsi :

« Ensemble, soyons disciples du Christ pour proposer une Église vivante, active, accueillante, qui s'investit auprès de toute personne, plus particulièrement les parents et les enfants ».

On a également souligné que tous ces changements se faisaient dans un **sens de continuité** pour mieux nous adapter au contexte actuel de nos paroisses; on a aussi expliqué le **fonctionnement administratif** de la nouvelle paroisse en ce qui concerne ses finances et présenté les **lieux choisis** pour la résidence des prêtres (presbytère de Beaupré) et le siège social (presbytère de Saint-Joachim). Tout au long du processus, nous avons toujours mis en évidence ce qui nous rassemble et ce qui nous unit afin de regarder l'avenir avec audace et confiance.

## Compagnie de cimetières

Nous vous avons informés l'an dernier de la création d'une compagnie de cimetières par laquelle nos lieux sacrés de l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré seront administrés. Nos cimetières doivent demeurer des lieux de commémoration et un bien patrimonial.

La sauvegarde, la conservation et la restauration de nos cimetières nous tiennent à cœur. Nous avons le devoir d'assurer l'avenir de nos cimetières. C'est un défi de taille que d'administrer dix cimetières, cinq columbariums et une chapelle funéraire.

Notre compagnie de cimetières, sans but lucratif, a pour but d'améliorer leur santé financière en assurant une meilleure gestion des coûts, d'augmenter les revenus et d'accroître la qualité des services, car les administrateurs des cimetières devront, tôt ou tard, surmonter des difficultés financières qui pourraient affecter la durée et l'entretien de nos cimetières.

Le 27 mars 2017, nous avons reçu les lettres patentes du Registraire des Entreprises en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains. Elle portera le nom de :

## Compagnie de cimetières de la Côte des Beaux-Prés.

Pour plus d'information sur le sujet, communiquez avec le presbytère de Beaupré au 418 827-2885.

## UNE PAROISSE VIVANTE grâce à vous... CAPITATION

Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de 70,00 \$ par personne adulte.

Paroisse de Saint-Ferréol-les-Neiges,  
3432 avenue Royale,  
Saint-Ferréol-les-Neiges, QC GOA 3R0  
418 826-2554

## L'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Nous commencerons le cheminement en catéchèse au début septembre. Venez nous rencontrer ou téléphonez à Mme Sylvie Champagne pour inscrire votre enfant (418 827-3781).

## HORAIRE DES MESSES POUR L'ÉTÉ

Jusqu'au 9 septembre, la messe dominicale a lieu le samedi à 16 h. Durant cette période, la messe en semaine (mercredi soir) est annulée.

À partir du 16 septembre, l'heure de la messe du dimanche va changer. Nous vous invitons à consulter le feuillet paroissial pour en savoir plus.

Bel été et bonnes vacances à tous!

Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph : 418 827-2885

Sylvie Champagne, intervenante en pastorale : 418 827-3781

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA





## Bibliothèque aux Sources

*L'abonnement à  
la bibliothèque est  
gratuit. À vous  
d'en profiter !*



## Notre horaire

### Heures d'ouverture :

MARDI : 13 h 30 à 16 h 30

MERCREDI : 13 h 30 à 16 h 30 ET  
18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 13 h 30 à 16 h 30

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

**Votre bibliothèque reste ouverte tout l'été, mais selon un horaire réduit. Nous adoptons donc l'horaire d'été dès le lundi 25 juin, et ce, jusqu'au mardi 4 septembre.**

**Attention : La bibliothèque sera fermée pour les fins de semaine de la Saint-Jean-Baptiste et de la Fête du travail.**

### Horaire d'été :

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

## Rappel

Vous pouvez toujours déposer les volumes et CD dont vous avez terminé à tout moment dans la **chute à livres** située à l'entrée de la Municipalité ou encore au secrétariat de la Municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

**Toujours afin d'éviter les frais de retard**, vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826 3540. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être re-

nouvelés. Tous les prêts - CD, magazines, romans, documentaires et BD, nouveautés ou titres plus anciens - sont pour les jeunes que les adultes - sont **gratuits. En tout, plus de 10 000 titres!**

### ÉTATS DE SERVICE

Le Réseau CNCA, la Municipalité et la bibliothèque ont récemment remis à six de nos bénévoles un certificat de reconnaissance pour leur engagement bénévole. Les récipiendaires sont : Claire Michaud et Jacqueline Parvu (5 ans), Lorraine Bégin et Marthe Gilbert (10 ans) et Francine Giguère et Andrée Pouliot (15 ans). Bravo à ces personnes et surtout, merci!

### SERVICE MUSÉO

Veillez noter que le Service Muséo - lequel vous permet d'emprunter des laissez-passer valides pour une semaine, pour certains musées - fait relâche du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre.

### NOS ACTIVITÉS CULTURELLES

Surveillez l'annonce de nos activités culturelles à la bibliothèque même, mais aussi dans l'Infolettre de la Municipalité qui paraît à la demande et donc plus souvent que Le Sommet.

## Tournoi de golf

**U**ne nouvelle activité a été mise en place par des membres de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au profit de l'organisme Entraid' Don. Il s'agit d'un tournoi de golf qui aura lieu le 23 septembre prochain au Club de golf Le St-Ferréol.

Le coût pour y participer est de 90 \$ par personne incluant un souper (voiturette non incluse). Les gens désirant se joindre pour le souper pourront le faire au coût de 30 \$ par personne.

### Informations et inscriptions :

- Denis Roy : 418 805-8327

- Martin Pouliot : 418 826-2253 poste 113



Nous tenons à remercier la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré pour sa contribution financière à la formation des animatrices et animateurs des camps de jour.



**Desjardins  
Côte-de-Beaupré**





## Club de lecture

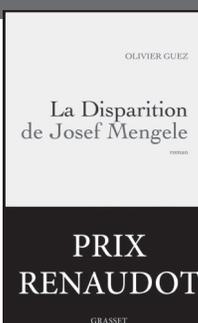
### La 2<sup>e</sup> guerre mondiale racontée

Le 28 mai dernier, a eu lieu la sixième et dernière rencontre du Club de lecture de la Bibliothèque Aux Sources. Le thème retenu fut celui de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Cet événement historique demeure une source intarissable d'inspiration pour les auteurs. Nos membres ont découvert ou revisité certains romans dont voici deux titres incontournables :

#### ***La disparition de Josef Mengele* d'Olivier Guez aux Éditions Grasset**

1949 : Josef Mengele arrive en Argentine. Caché derrière divers pseudonymes, la fuite de ce médecin tortionnaire à Auschwitz, mieux connu sous le nom de l'Ange de la mort, nous est racontée dans ce fascinant roman-enquête, véritable plongée inouïe au cœur des ténèbres. Mais comment le médecin SS a-t-il pu passer à travers les mailles du filet pendant trente ans? À la fin, on se demande si cette fuite dantesque jusqu'à sa mort en 1979 n'a pas été pire châtement que la pendaison... Le roman-vrai de sa cavale après-guerre de l'auteur, journaliste, essayiste et romancier Olivier Guez, lui a valu le **Prix Renaudot 2017**. Ce roman m'a captivée et beaucoup troublée. À lire absolument!

Louise, membre du Club de lecture



#### ***Charlotte* de David Foerkinos aux Éditions Gallimard, collection Folio**

Charlotte est d'abord le récit d'une quête : celle de David Foerkinos, bien connu pour ses romans *La délicatesse* et *Le mystère Henri Pick*. Hanté par l'artiste Charlotte Salomon, l'auteur entreprend un long parcours qui le mènera à découvrir le destin tragique de cette jeune femme. Récipiendaire des **Prix Goncourt des lycéens** et **Renaudot 2014**, ce roman retrace la vie de Charlotte, jeune juive allemande et artiste peintre morte à vingt-six ans alors qu'elle est enceinte. Après une enfance à Berlin marquée par une tragédie familiale, Charlotte est exclue progressivement par les nazis de toutes les sphères de la société allemande. Elle vit une passion amoureuse fondatrice, avant de devoir tout quitter pour se réfugier en France. Exilée, elle entreprend la composition d'une œuvre picturale autobiographique d'une modernité fascinante. Se sachant en danger, elle confie ses dessins à son médecin en lui disant : « C'est toute ma vie ». Portrait saisissant d'une femme exceptionnelle, évocation d'un destin émouvant. Nous avons été captivées et émues par le sort réservé à cette grande artiste et par la fascination de Foerkinos pour cette dernière.

Andrée et Huguette, membres du Club de lecture



### Joignez-vous au Club de lecture et partagez votre passion avec nous!

La première saison du Club de lecture de la Bibliothèque Aux Sources tirant à sa fin, les responsables en sont à planifier la prochaine saison. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer un changement important. Afin de permettre une plus grande participation et pour répondre à la demande de plusieurs citoyennes et citoyens manifestant un vif intérêt à se joindre au groupe, **les rencontres pour l'année 2018-2019 se dérouleront en après-midi**.

Pour toute information sur la saison 2018-2019, le déroulement des rencontres ou pour devenir membre du Club de lecture, veuillez communiquer avec Andrée au 418 405-0699 ou Louise au 581 982-3739.



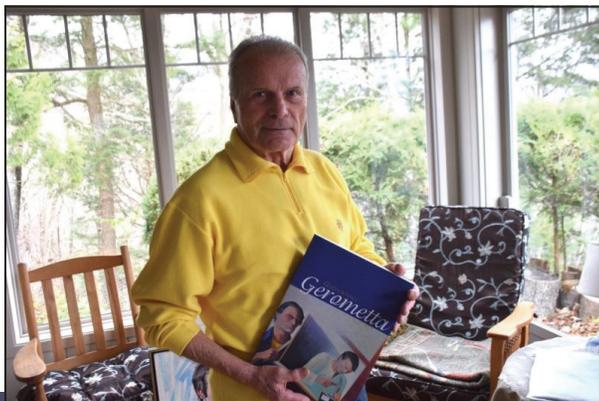


## Nos suggestions de lecture

**V**oici quelques titres de notre collection, accompagnés des résumés produits par les éditeurs. Bonne lecture!

### GEROMETTA, GIOVANNI *Ma vie, mon oeuvre*

Voici un beau livre à feuilleter longuement. Giovanni Gerometta y raconte sa vie, en trois langues. Son livre est rempli de souvenirs et d'anecdotes intéressantes ainsi que de reproductions de ses œuvres.



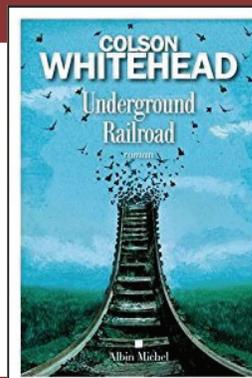
### MONETTE, DENIS : *Les enfants de Mathias*

« Montréal, 1930. Mathias Goudreau, trente ans, porte en terre la dépouille de sa femme, Antoinette, décédée prématurément en le laissant avec trois garçons de neuf, sept et deux ans. Que va faire ce pauvre veuf sans sa « Toinette », et ses enfants à élever seul? »



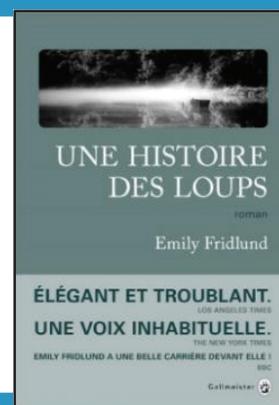
### WHITEHEAD, COLSON : *Underground railroad*

« Cora, seize ans, est esclave sur une plantation de coton dans la Géorgie d'avant la guerre de Sécession. Abandonnée par sa mère lorsqu'elle était enfant, elle survit tant bien que mal à la violence de sa condition. »



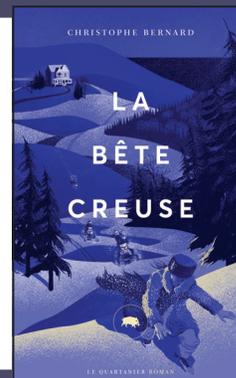
### FRIDLUND, EMILY : *Une histoire des loups*

« Madeline, adolescente un peu sauvage, observe à travers ses jumelles cette famille qui emménage sur la rive opposée du lac. Un couple et leur enfant dont la vie aisée semble si différente de la sienne. »



### BERNARD, CHRISTOPHE : *La bête creuse*

« Gaspésie, 1911. Le village de La Frayère a un nouveau facteur, Victor Bradley, de Paspébiac, rouquin vantard aux yeux vairons. Son arrivée rappelle à un joueur de tours du nom de Monti Bouge la promesse de vengeance qu'il s'était faite enfant, couché en étoile sur la glace, une rondelle coincée dans la gueule. »



*L'équipe des bénévoles vous souhaite la  
bienvenue à la bibliothèque*



## Collecte de sang

Le lundi 13 août prochain, une collecte de sang aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges, dans le stationnement de l'école Caps-des-Neiges 1, à bord de l'unité mobile Héma-Québec. Les gens intéressés à faire un don de sang doivent prendre un rendez-vous en communiquant avec Héma-Québec au 418 780-7264 ou par courriel : [rv.qc@hema-quebec.qc.ca](mailto:rv.qc@hema-quebec.qc.ca). Lors de la collecte, vous devrez présenter une pièce d'identité pour effectuer votre don. Merci à tous et à toutes!



## La passe VIP Mont-Sainte-Anne

Les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges qui feront l'achat d'une carte saisonnière personnalisée pourront bénéficier de nombreux avantages. Par exemple, ils auront accès gratuitement en tout temps au sentier de vélo Jean-Larose, à la piste multifonctionnelle et au lac pour la baignade qui se trouvent au Camping Mont-Sainte-Anne. Pour obtenir cette carte d'accès VIP, présentez-vous au service à la clientèle de la station Mont-Sainte-Anne. Une preuve de résidence vous sera demandée.



## Cinéma en plein air

Profitez de nos soirées « Cinéma en plein air », les jeudis 28 juin et 12 juillet, au coucher du soleil. Au programme : les films *Coco* et *Jumanji : Bienvenue dans la jungle*. Rafraîchissements et popcorn sur place. Venez en grand nombre!

# LE Sommet

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera en septembre  
Vous avez des commentaires ou des suggestions ? Écrivez-nous [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca)